

**Assainissement, déchets, hygiène :
mécanismes pérennes et compétences locales**

Préparée par Claudy Vouhé et Elisabeth Hofmann

Genre, assainissement, déchets et hygiène (ADH)

Il existe de forts liens de cause à effets entre les pratiques d'assainissement, la gestion des déchets et l'hygiène d'une part, et les rapports de genre d'autre part. Le pouvoir et l'autonomie des femmes (dans leur dimension sociale, culturelle, économique et politique) influencent largement les pratiques d'ADH dans les ménages et les communautés. Dans leur quotidien, ces pratiques que les femmes utilisent, développent et organisent sont largement définies par le système de genre (normes, représentations, stéréotypes, division du travail) en place dans leur contexte. Les rapports de genre limitent ou ouvrent leur marge de manœuvre pour l'innovation dans ces domaines en influençant leurs revenus, leur accès à la propriété, leur niveau d'éducation, leur santé, leur mobilité, leur capacité organisationnelle et décisionnelle, etc.

Comme de nombreuses recherches fondamentales et empiriques en attestent, les femmes et les hommes ne jouent pas le même rôle dans les pratiques ADH. Ils/elles ne sont pas impliqués de la même façon dans ces pratiques, et ne sont pas touchés de la même façon par l'amélioration ou la détérioration des conditions qui influent sur ces pratiques. Ils/elles n'en tirent pas les mêmes bénéfices non plus, ni ne participent à la gestion collective et politique de l'ADH sur un pied d'égalité. Le lien entre les pratiques d'ADH et les femmes et les hommes est forgé premièrement par la division du travail selon le genre au niveau du ménage. Celle-ci est influencée par les normes sociales (représentations) et les possibilités/contraintes réelles sur l'accès à et le contrôle des ressources, notamment au niveau local¹.

Les changements dans la gestion de ADH affectent les hommes et les femmes, mais pas forcément de la même façon du fait de leurs rôles et besoins différents. En situation de féminisation de la pauvreté, notamment quand elles affectent les régions où les femmes chefs-de-ménage *de facto* sont nombreuses, les augmentations de tarifs (en cas de privatisation par exemple) handicapent les femmes plus que les hommes. La réduction des services augmente le temps que les femmes passent à collecter l'eau (« faire la file au robinet »), à soigner les maladies et à maintenir un environnement sain.

Les pratiques d'ADH et le genre se croisent sur des domaines cruciaux du développement:

- ⇒ **La santé** : les femmes sont majoritairement chargées de prendre soin de la santé des membres de la famille, y compris par une alimentation et un environnement sains. Les problèmes sanitaires liés à l'environnement et l'hygiène pèsent d'abord sur elles (soins aux malades, coûts des soins). Dans certaines situations (grossesse), elles sont particulièrement vulnérables. Elles sont les premières éducatrices sanitaires et environnementales de leurs enfants ; Qui plus est, des questions sanitaires spécifiques se posent à elles : par ex. la gestion des menstruations et les risques d'agression sexuelle attachés à la défécation à l'air libre.
- ⇒ **L'alimentation** : les femmes jouent un rôle essentiel dans l'alimentation familiale, notamment à travers la production vivrière, l'approvisionnement et la préparation des repas. Si elles n'ont pas accès à un environnement sanitaire et hygiénique sain, les risques de contamination et de maladie augmentent. Concernant le petit élevage dont les femmes ont souvent la charge, les déchets alimentaires périssables utilisés pour

¹ Cf, en fin de document, des définitions des différentes dimensions du genre

- nourrir la basse-cour et le petit bétail sont distribués à proximité des habitations. Ils sont, comme les animaux eux-mêmes, sources de parasites et de problèmes d'hygiène ;
- ⇒ **L'éducation** : le déficit d'éducation des femmes et des filles les pénalise dans la valorisation de leurs connaissances et pratiques, leur accès à l'information, aux connaissances et aux ressources qui leur permettrait d'avoir des pratiques environnementales plus saines et pérennes (par exemple pour isoler les agents pathogènes). L'analphabétisme peut limiter la réceptivité des femmes quant à la sensibilisation sur l'ADH. Vice versa, la sensibilisation sur l'ADH ne tient pas forcément compte de l'analphabétisme des femmes en proposant des outils appropriés. Le manque d'infrastructures adéquates est un facteur important de déscolarisation des filles (par ex. le manque de toilettes adéquates dans les écoles, notamment après la puberté) ;
 - ⇒ **La sécurisation foncière** : les femmes ont un accès limité au foncier et à la propriété en général. Ceci est important à reconnaître quand le statut de « propriétaire/locataire » est déterminant dans le choix des investissements du ménage en ADH. Sécuriser le foncier des femmes peut devenir un facteur d'investissement accru.
 - ⇒ **La sécurité physique et crainte des violences** : le manque d'infrastructures (à l'école, dans les centres de formation, dans les marchés, au domicile) augmente les risques pris par les femmes quand elles doivent déféquer en plein air, ou s'isoler pour « gérer » leurs menstruations ;
 - ⇒ **La gouvernance** : lire ci-après

Gouvernance, genre et ADH

Les efforts de plaidoyers développés par les femmes dans le domaine de l'eau, de l'assainissement et de la gestion des déchets sont documentés. Des données qualitatives et quantitatives attestent du rôle essentiel de la société civile, notamment des associations de femmes, dans ce domaine. Cette mobilisation est internationale, nationale et locale. Les projets qui seront proposés dans le cadre de la FISONG gagneront à s'informer des enjeux mis en avant par les lobbies de femmes et des difficultés et succès rencontrés.

La gouvernance (consultation et prise de décision) dans les ménages et son importance pour la gestion des actions d'ADH a déjà été évoquée. Au sein de toutes les instances élues, tous les groupes de pression et d'intérêts constitués au niveau local (conseil municipal, groupement paysan, comité de gestion villageois, association locale, GIE etc.) ou national (parlement, gouvernement, fédération nationale, etc.), la question de genre se pose. En se reposant sur le principe que « toute personne faisant partie du problème doit faire partie de la solution », l'inclusion ou l'exclusion « des un-es et des autres » dans la gouvernance locale et/ou nationale de l'environnement doit être analysée. Les groupes impliqués dans la gouvernance des actions d'ADH peuvent être paritaires ou non, mixtes ou non, par choix ou par défaut. Leur analyse (critères et processus d'accès, inclusion/exclusion de certains groupes - souhaitée ou de facto, équité femmes-hommes dans la gouvernance) est extrêmement importante en termes de genre. Les inégalités constatées dans la participation et la gouvernance doivent être analysées sous le prisme du (non) respect des droits de la citoyenneté, mais aussi de la pertinence, de l'efficacité et de la viabilité des projets : l'exclusion et la marginalisation de certain-es, dont les femmes, bénéficient-elles à de bonnes pratiques d'ADH ? A qui alors ? Dans toute cette analyse, l'expérience et l'avis des femmes et des hommes (dans leur diversité) sont à rechercher.

Parfois, certains groupes, en particulier des associations de femmes, peuvent se vouloir délibérément non-mixtes. Les raisons de ce choix sont à analyser. Quand la non-parité et la non-mixité relève d'un choix stratégique pour compenser une inégalité et non d'une discrimination (explicite ou implicite), elle doit être respectée. Quand la discrimination est avérée, les actions mises en place par les projets doivent viser un rééquilibrage de la participation réelle (pas de femmes « alibi » ou de femmes élites parlant au nom de ...) des femmes et des hommes. Des mesures d'accompagnement (formation, garde d'enfants, aide financière) et des modes de gouvernance inclusifs (pas de vote à main levée pour éviter les pressions, possibilité pour les femmes de concerter leur « base » ou de se concerter entre elles, méthodes qui facilitent

l'équilibre dans la prise de parole, etc.) permettant d'atteindre cet objectif doivent être proposées. Le même soin doit être pris pour faciliter la participation de femmes et d'hommes généralement exclus des instances de décision et de la gouvernance en fonction de leur sexe, âge, handicap, identité sexuelle, origine ethnique, caste, etc. Les projets doivent bien prendre garde à ne pas catégoriser les groupes sociaux comme si les femmes étaient un groupe homogène à part (femmes, jeunes, personnes handicapées, etc.), comme c'est encore souvent le cas.

Finalement, les projets doivent se mettre en cohérence avec les lois, traités, conventions et politiques publiques concernant les droits des femmes et l'égalité de genre, en France et dans le(s) pays d'intervention. Ils doivent démontrer comment leur action contribuera à une meilleure prise en compte du genre dans les politiques publiques sur l'ADH, et vice versa.

Genre et lutte contre la pauvreté

La lutte contre la pauvreté est le principal objectif de développement de l'AFD et devrait se décliner à travers les projets qui seront retenus dans le cadre de la FISONG. La pauvreté tend à détériorer les bonnes pratiques dans le domaine de l'ADH, de même que les mauvaises pratiques d'ADH accentue la pauvreté, et/ou ont des effets négatifs plus forts sur les plus pauvres.

Dans le contexte des pays prioritaires de l'AFD dans lesquels vont se dérouler les projets FISONG, la pauvreté est très féminisée. La plupart des personnes vivant en situation de pauvreté économique sont des femmes et les femmes pauvres le sont généralement plus que les hommes. Mais la pauvreté ne se mesure pas uniquement en termes économiques. La pauvreté économique résulte majoritairement d'une pauvreté en DESC (Droits économiques, sociaux et culturels)². Il est désormais avéré que l'accès des femmes à un revenu économique indépendant est un levier important de développement des familles et des communautés, ainsi qu'un outil essentiel favorisant les DESC des femmes. Il est aussi avéré qu'une augmentation du pouvoir économique des femmes (pas seulement de leur revenu) passe irrémédiablement par le renforcement de leur droits et de leurs pouvoirs (pouvoir de, pouvoir sur, pouvoir avec) au sein du ménage, de la communauté et dans la société au sens large. Ces droits et pouvoirs peuvent être renforcés par des formations visant un empowerment individuel et collectif, notamment avec une approche des capacités³.

Les projets doivent faire la démonstration de leur capacité à proposer des actions en faveur de l'ADH qui permettent aussi de lutter contre la pauvreté économique et celle des droits (DESC).

Prise en compte du genre dans les projets liés à l'ADH

Pour améliorer les pratiques d'ADH, les politiques et projets ont d'abord longtemps fait abstraction de la dimension humaine et ont focalisé leur effort sur les réalisations techniques. Quand une approche plus locale s'est dessinée, à la fin des années 80, les projets ont continué à faire abstraction des besoins et des contraintes des femmes. Dans les années 90, dans le contexte de l'ajustement structurel et de « l'efficacité », on a alors constaté une instrumentalisation des femmes dans ces projets qui demandaient aux femmes de contribuer à cette amélioration (en donnant du temps, de l'argent, du travail bénévole). L'injonction de la participation des femmes, s'est basée sur le fait que les femmes sont les premières concernées et qu'il était donc « efficace de les faire participer ». On leur a aussi confié des rôles biologisant leur comportement (les femmes ont été promues trésorières dans les groupements car jugées plus « honnêtes » que les hommes) sans forcément chercher à intervenir sur le contexte plus général des rapports de genre pourtant déterminants pour les pratiques d'ADH. Les projets ont demandé la participation non rémunérée des femmes, et ne l'ont pas assortie de réelles mesures d'autonomisation

² Voir sur genre et DESC <http://www.adequations.org/spip.php?rubrique354>

³ L'application de l'approche des capacités (Capability Approach), développée par A. Sen et ses collègues, permet de dépasser la description des inégalités de qualité de vie en termes de résultat effectif (fonctionings) pour s'interroger sur les processus qui conduisent aux inégalités, à savoir la capacité des individus à utiliser les ressources existantes (capabilities).

(empowerment). Ils n'ont pas fait bouger les normes inéquitables du genre qui ont, dans certains cas, été renforcées.

En revanche, les réponses développées par les femmes, individuellement ou réunies en associations, n'ont pas été reconnues ou valorisées, y compris leurs stratégies pour élargir leur marge de manœuvre et d'action dans des sociétés patriarcales et pour trouver des « domaines non contestés » d'entente avec les hommes leur permettant de mieux répondre à leurs besoins n'ont pas été perçus dans les diagnostics ni repris dans les démarches institutionnelles. Au contraire, lors de passage à l'échelle, de professionnalisation, et/ou de mécanisation des pratiques ADH, les femmes ont été supplantées par les hommes dans des domaines qu'elles occupaient largement en temps que « bénévoles ». De nombreuses études témoignent de ces dérives.

La prise en compte du genre est particulièrement importante dans l'analyse de plusieurs dimensions (certaines ont déjà été évoquées, d'autres le sont dans le reste du document) pour la durabilité, l'efficacité mais aussi l'équité des projets ADH :

- La structure du ménage et la gestion des ressources du ménage – qui contribue aux ressources/revenus, aux dépenses, à qui revient la prise de décision dans les investissements, comment sont réparties les dépenses courantes et structurelles liées à l'ADH, qui les assument ?
- Bénéfices des infrastructures à installer : dans le ménage qui pâtit/bénéficie (situation de départ/d'arrivée) des conditions et pratiques d'ADH (perte/gain de temps, d'argent, de sécurité, de droits, de dignité etc.)
- Choix des infrastructures: dans les ménages, qui décide du type et du montant de l'investissement, qui choisit la technologie, les matériaux, les emplacements, à qui appartient l'investissement, qui le paie, qui l'entretient ?
- En cas de recours à la micro finance : qui décide, qui gère, qui signe, qui rembourse l'emprunt ? d'où vient le montant des sommes remboursées, quelles dépenses du ménage sont réduites pour rembourser l'emprunt ?
- Application de tarifs et taxes : qui paie ? quelles dépenses du ménage sont réduites pour payer les taxes, le service ?
- En cas de passage de professionnalisation des filières : formation, intrants, outils, emplois, contrats ... à qui sont-ils attribués ? quels mécanismes sont en place pour assurer l'équité entre les femmes et les hommes ? les femmes risquent-elle de perdre (revenus, autonomie dans le travail par exemple) à travers la professionnalisation ?
- Gouvernance des filières, prise de décision communautaires : quelle est la place des femmes dans les instances de gouvernance ? quels mécanismes sont mis en œuvre pour favoriser la parité quantitative, qualitative dans la gouvernance ?
- Changements dans les rapports de genre : quels changements dans les rapports de genre (répartition des rôles, des pouvoirs, stéréotypes sur les femmes et les hommes etc.) existants permettraient une amélioration des conditions et pratiques d'ADH ?

Genre et identités multiples

Les rapports sociaux (ou de genre) entre les femmes et les hommes influencent tous les domaines du social, du culturel, de l'économique et du politique. Ils établissent un pouvoir le plus souvent inégal entre les sexes, au détriment des femmes.

Le genre n'est pas une analyse binaire « femme-homme ». Les rapports de genre n'affectent pas *toutes les femmes* ni *tous les hommes* de la même manière. L'âge, le rang social, le niveau socio-économique, l'ethnie, la religion, l'identité sexuelle ou le handicap influencent fortement les rapports de genre. De la même manière, dans tous les groupes sociaux (pauvres/riches, avec terre/sans terre, jeunes/vieux, villageois/urbains, etc.), il y a des femmes et des hommes. Ces groupes ne sont pas homogènes. A l'intérieur de chaque groupe, les femmes sont presque

systématiquement défavorisées par rapport aux hommes du même groupe. La diversité sociale et les identités multiples des femmes et des hommes sont imbriqués dans les rapports de genre et les font fluctuer selon les contextes et les contingences.

La prise en compte du genre dans les projets ne peut donc se résumer à la prise en compte des « besoins de base des femmes » et à leur « participation » au projet, *a fortiori* si les femmes sont perçues automatiquement comme « groupe vulnérable » et homogène. Les projets, pour intégrer une analyse de genre, devront s'intéresser de près à :

- ⇒ l'influence du genre sur les conditions et pratiques d'ADH, et vice versa
- ⇒ l'influence du genre sur le projet (objectifs, moyens, approche, résultats escomptés, mode de gouvernance), et vice versa

Le genre dans l'analyse de la situation

L'analyse de la division du travail est essentielle dans toute analyse de situation. Le genre est un élément structurant de la division du travail. La division du travail selon le genre doit faire apparaître la répartition des rôles et responsabilités des femmes et des hommes dans la sphère reproductive (soin aux différents membres du ménage, tâches domestiques, relations sociales et culturelles), dans la sphère productive (toutes activités favorisant un revenu ou ayant une valeur marchande), dans la sphère communautaire (participation à des activités communautaires, collectives et bénévoles) et, finalement, dans la sphère politique (participation à des instances décisionnelles, à différents niveaux).

La division du travail selon le genre doit intégrer l'analyse de l'accès des femmes et des hommes aux ressources nécessaires à l'exercice de ces rôles et responsabilités. Les contraintes et les leviers (sociaux, économiques, culturels, religieux, symboliques, politiques, techniques) dans l'accès mais aussi dans le contrôle (prise de décision) de ces ressources doivent être analysés. Les stéréotypes de genre (communément nommé « culturel/traditionnel ») doivent être analysés dans la mesure où ils influencent la division du travail et la marge de manœuvre pour le changement en posant un cadre de référence plus ou moins rigide et plus ou moins égalitaire sur la place des femmes et hommes dans le ménage (sphère dite privée) et la société (sphère publique, meso et macro, de la communauté villageoise au niveau mondialisé).

Dans les projets, analyser le fonctionnement des rôles et responsabilités des femmes et des hommes au niveau de la communauté villageoise ne suffit pas. « La communauté villageoise » est un ensemble trop hétérogène pour asseoir l'analyse à ce niveau.

Le ménage est un niveau fondamental de l'analyse de genre. C'est à ce niveau que se prennent des décisions (sociales, économiques, culturelles, politiques) qui influencent le développement (des communautés et de la société), et à ce niveau encore que se répercutent au final les décisions prises par les instances (communautaires, politiques publiques nationales et mondialisées). La sphère privée est donc intimement liée à la sphère publique. La structure du ménage (selon qu'il est monoparental *de jure* ou *de facto*, nucléaire, polygame, élargi) influence fortement le comportement de ses membres, femmes et/ou hommes (filles/garçons) et influence leur capacité, notamment celles des femmes, à bénéficier des ressources qui leur sont nécessaires et des droits qui leur sont dus dans la sphère privée et publique. La structure du ménage joue aussi un rôle décisif dans la capacité de ses membres à prévenir, réagir et à s'adapter aux chocs (par exemple économiques ou climatiques). La capacité à payer pour des services publics par exemple est très liée à la structure des ménages et aux rapports de genre en son sein, notamment la gestion du budget du ménage. Elle ne résulte pas uniquement du niveau économique *stricto sensu* du ménage. L'analyse du processus de décision, y compris en termes d'allocation des ressources économiques et humaines est essentielle dans tous projets souhaitant mobiliser et « faire participer » les bénéficiaires des actions, femmes et hommes.

L'évaluation de l'exercice réelle des droits (DESC) par les femmes et les hommes doit faire partie de l'analyse de genre. La violence contre les femmes et la violation des droits fondamentaux

doivent être reconnues dans l'analyse et explicitement référencés comme telles, et non dissimulées ou justifiées dans « les traditions et les cultures ».

L'analyse du contexte socio-économique des projets FISONG doit donc faire apparaître :

- ⇒ L'impact de la structure du ménage sur l'interaction de ses membres avec les conditions et pratiques d'ADH ;
- ⇒ La division du travail (qui fait quoi, comment, avec quelles ressources, quelle marge de manœuvre, quel pouvoir de décision, quelles alternatives, quelles contraintes, quels bénéfices, quelles retombées négatives - sur l'ADH ? sur les personnes ?);
- ⇒ Les différences et inégalités entre femmes et hommes entendues, observées, recueillies (quel vécu, ressenti, opinion, vision, désirs et capacités, craintes et appréhensions sur les questions d'ADH ?)
- ⇒ Les enjeux de pouvoir (prise de décision) dans les rapports femmes/hommes à différents niveaux (ménage, communauté, marché, état), nuancés par d'autres identités sociales (âge, classe, ethnie, etc.) ; quelle logique d'inclusion/d'exclusion du pouvoir ? quel impact sur la gouvernance de l'ADH ?
- ⇒ Quels droits humains sont bafoués dans le contexte – les conditions et pratiques d'ADH en sont-elles la cause ?

Le genre dans les équipes de travail des OSI et associations locales

Le critère genre appliqué aux organisations revêt plusieurs aspects:

- ⇒ Existence d'une politique organisationnelle (feuille de route, etc.) sur l'égalité femmes-hommes, concernant le personnel (RH) et la prise en compte du genre dans les projets
- ⇒ Compétences préalables en genre des équipes (expériences capitalisées, formation)
- ⇒ Proposition de renforcement des compétences des équipes en genre
- ⇒ Disponibilité d'outils ou proposition d'en développer
- ⇒ Existence et diffusion d'éléments capitalisés sur le genre
- ⇒ Participation à des réseaux et initiatives « genre »
- ⇒ Composition des équipes (profil professionnel, mixité) réfléchi en fonction des objectifs du projet, des relations genre dans le contexte visé
- ⇒ Recours à une expertise en genre

Evaluation de la prise en compte du genre dans les projets FISONG

Intitulé	Seront évalués...	Genre dans l'évaluation
Caractère innovant	L'existence d'un état des lieux rapide tenant compte du genre et l'argumentaire développé sur cette base pour justifier le caractère innovant.	La présence d'une analyse différenciée femmes-hommes de la situation de départ (division du travail, accès et contrôle des ressources, stéréotypes et discriminations de genre, pouvoir(s) selon le genre, parité et mixité dans les organisations partenaires et impliquées), y compris la prise en compte de la diversité et de l'hétérogénéité des groupes femmes-hommes.
Evaluation ex-ante de l'innovation	Pertinence : réponse à des besoins présents et futurs des femmes et des hommes Efficacité et efficience dans la réponse à ces besoins Acceptabilité et cohérence avec le contexte Durabilité/reproductibilité technique et économique Durabilité en termes de maîtrise possible par les acteurs locaux, y compris les organisations de femmes ou égalitaires mixtes.	La cohérence des objectifs du projet avec l'analyse de la situation (réalités, difficultés, opportunités et inégalités de genre), en particulier cohérence, efficacité et efficience dans la réponse aux besoins présents et futurs des femmes. Acceptabilité et cohérence de l'innovation dans le contexte des rapports de genre existants, et vision des changements à apporter pour que l'innovation soit favorisée. Durabilité et reproductibilité technique et économique dans le contexte des rapports de genre existants (y compris capacités et contraintes affectant les femmes), pertinence des mécanismes de prise en compte et mise à niveau des groupes - dont les femmes présentant un risque d'exclusion des processus. Prise en compte des organisations de femmes ou égalitaires mixtes dans la durabilité de la maîtrise d'ouvrage.
Processus d'innovation	La présentation de l'étape d'innovation soumise pour financement et son articulation avec ce qui a été fait en amont et ce qui est envisagé en aval. La clarté et la faisabilité du processus.	Compétence et volonté à innover dans le domaine du genre - faire évoluer les rapports de genre (réduction des inégalités et transformation du pouvoir) par le projet, et passer par le genre pour faire évoluer le projet.
Partenariats pour l'innovation	Les partenariats proposés et la démarche visant à les consolider et à favoriser l'appropriation de l'innovation, en vue de sa diffusion. Participation d'organisations de femmes ou égalitaires mixtes dans ces partenariats.	Implication d'organisation de femmes ou égalitaires mixtes pouvant soutenir l'innovation, spécialistes du genre même si elles ne sont pas spécialistes de la thématique abordée.
Evaluation et capitalisation	Qualité des dispositions avancées pour l'évaluation des innovations - y compris l'innovation sociale liée aux rapports femmes-hommes (genre) , la capitalisation et la diffusion des acquis	Disposition et outils pour l'évaluation de la transformation sociale f/h dans l'innovation, prise en compte des femmes comme actrices de l'évaluation, de la capitalisation et de la diffusion des acquis.
Valorisation des ressources locales	Valorisation des savoirs, savoir-faire et compétences locales et nationales des femmes et des hommes pour la mise au point de l'innovation	Reconnaissance, valorisation et renforcement des pratiques et savoirs faire des femmes, professionnalisation de leurs rôles, compétences et savoir faire
Cohérence / politiques	La cohérence du processus d'innovation vis-à-vis du contexte	L'articulation, dans les objectifs, les moyens et les résultats, entre l'amélioration des conditions

publiques	institutionnel, des politiques publiques (y compris politique nationale sur l'égalité femmes-hommes) et sa capacité à les inspirer	et pratiques ADH, la lutte contre la pauvreté et la promotion des droits Humains – dans une optique de genre La cohérence du projet avec les lois, traités, conventions et politiques nationales sur les droits des femmes et l'égalité de genre, et sa capacité à les inspirer
Budget	Le budget demandé, les justifications avancées, l'efficience	Les budgets et moyens proposés, et leur cohérence avec les objectifs visés en termes de genre
Capacités de l'ONG	Capacités à conduire un processus d'innovation et un dialogue sectoriel avec l'AFD et capacités à appliquer l'approche genre, ou dispositions prévues pour les acquérir ;	La compétence réelle des OSI et de leurs partenaires sur le genre (expériences passées, outils existants, personnel formé), ainsi que leur volonté à prendre en compte cette approche dans la démarche proposée ou prise en compte du renforcement des compétences en genre nécessaires (formation, appui/accompagnement par expertise genre)
Méthodologie	La méthodologie générale de mise en œuvre du projet, y compris la prise en compte de l'approche genre dans toutes les étapes, processus et moyens du projet	Démonstration de l'existence d'approches, d'outils et de compétences pour intégrer le genre à toutes les étapes du projet.
Impact sur l'égalité femmes-hommes	Contribution du projet à l'élimination des discriminations et des violences à l'égard des filles/femmes, à la réduction des inégalités de droits entre les femmes et les hommes (DESC) et à la transformation et la justice sociales favorables à l'égalité femmes-hommes	Le niveau des objectifs « genre » visés ⇒ absence d'impacts négatifs sur les femmes ; ⇒ contribution à la réduction des inégalités de genre ; ⇒ promotion des droits Humains, des DESC des femmes et des hommes et de transformation sociale. Les indicateurs qualitatifs et quantitatifs différenciés f/h – division du travail, pouvoir, accès et contrôle des ressources, gouvernance

En rouge, propositions pour intégrer le genre dans la grille de notation

Le genre, concept sociologique

Il exprime les rapports sociaux de sexe, la construction sociale des caractéristiques, valeurs et normes attachées au féminin et au masculin par la culture, l'éducation, les institutions... Ces rapports sociaux entre femmes et hommes, qui se transforment et évoluent en permanence selon les époques et les contextes, sont marqués, dans toutes les régions du monde, par une hiérarchisation et des inégalités au détriment des femmes. En particulier, les hommes sont dominants en matière de pouvoir et de prise de décision au niveau politique et économique, tandis que le travail gratuit domestique et ménager des femmes, qui constitue la base de l'organisation des sociétés et du travail humain productif, reste invisible et non pris en compte dans les richesses nationales. Les relations de genre comme construction sociale sont donc codifiées, hiérarchisées, dissymétriques, mais aussi variables dans l'espace et le temps, et le milieu socioculturel. Constructions sociales, les rapports de genre peuvent être déconstruits et évoluer vers plus d'égalité. Le genre et la formation en genre, en tant que méthode d'analyse et ensemble d'outils pratiques favorisent ces évolutions.

Le genre, méthodologie d'analyse

L'analyse de genre permet l'identification et la déconstruction des stéréotypes liés au féminin et au masculin, ainsi que le questionnement des normes sociales et économiques qui conditionnent les rapports entre les sexes (hétérosexualité, patriarcat, domination, productivisme...) et qui contribuent à reproduire les inégalités de genre. Elle permet de mettre en évidence les rapports de pouvoir et les inégalités entre les femmes et les hommes ainsi que leurs répercussions sur l'aptitude et les possibilités de participation au développement des hommes et des femmes. Ce type d'analyse suppose la pleine participation des femmes et des hommes dans l'identification des enjeux, contraintes et opportunités que les femmes et les hommes rencontrent dans un espace donné, et des intérêts et besoins spécifiques aux deux sexes. L'analyse de genre met en évidence les liens qui existent entre les inégalités de genre et les autres formes d'inégalités et de clivages - économiques, sociaux, générationnels, culturels, ethniques, religieux et politiques - au sein des sociétés et entre sociétés, notamment entre le Nord et le Sud. Dès lors, elle s'inscrit dans une approche globale d'analyse critique des rapports sociaux et de transformation sociale.

L'approche de genre peut s'appliquer à toutes les sociétés du Sud comme du Nord, en rendant compte de la dimension universelle des rapports inégalitaires entre femmes et hommes.

Le genre, approche du développement et outil de transformation sociale

L'approche de genre vise l'égalité des droits et son application dans les faits eu-égard aux opportunités d'accès et de contrôle des ressources par les femmes et les hommes. Ceci inclut l'égalité entre les sexes dans le domaine de la participation décisionnelle et politique, ainsi que la valorisation et la reconnaissance sociale et économique des rôles et contributions des deux sexes dans les sphères privée et publique. L'approche genre et développement, en visant une société plus juste et plus égalitaire, privilégie un développement centré sur l'humain, des relations égalitaires entre les femmes et les hommes et un développement durable et solidaire. L'atteinte de ces objectifs passe obligatoirement par l'éradication des préjugés et des stéréotypes sexués qui constituent autant de barrières à l'égalité et par une redéfinition des rôles « traditionnellement » attribués aux femmes et aux hommes dans la société. L'approche de genre appliquée aux actions de développement permet une participation plus égalitaire et une allocation des ressources entre femmes et hommes qui contribuent à réduire les écarts initiaux.

La mise en œuvre de l'approche de genre est une condition de l'efficacité et de la viabilité des actions de développement, mais son objectif politique et de transformation sociale va bien au-delà d'un simple utilitarisme économique. L'approche et l'analyse de genre permettent l'accès à l'empowerment qui signifie émancipation, renforcement des capacités, autonomie, prise de pouvoir.